



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE

MINISTÈRE DE
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



Centre académique pour
la scolarisation des élèves
allophones nouvellement arrivés
et des élèves issus de familles
itinérantes et de voyageurs
Casnav

02 40 14 64 48
ce.casnav@ac-nantes.fr

Affaire suivie par :
François MOUTTAPA,
IA-IPR de Lettres,
Sylvain HUET, IEN-ET&EG,
Sophie MOKHTARI

Rectorat de Nantes
DAEP
4 rue de la Houssinière
BP 72616
44326 Nantes cedex 3

Septembre 2013

Scolariser, inclure et accompagner les élèves allophones nouvellement arrivés en France (EANA)

Développer une démarche d'inclusion en classe
ordinaire dans les établissements du second degré

Accueillir les élèves allophones et leur famille dans l'établissement

L'école est un droit pour tous les enfants résidant sur le territoire national quels que soient leur nationalité, leur statut migratoire ou leur parcours antérieur comme le précise le code de l'éducation qui a inscrit dans ses articles L. 111-1, L. 122-1 et L. 131-1 l'obligation d'instruction pour tous les enfants et dans ses articles L. 321-4 et L. 332-4 l'obligation de mettre en place des actions particulières pour l'accueil et la scolarisation des enfants allophones arrivants.

Être accueilli, un droit pour l'élève, un devoir pour l'établissement

Tout enfant est le bienvenu et doit pouvoir être accueilli à tout moment de l'année, même pour un temps relativement court. L'accueil dans l'établissement sera d'autant plus réussi qu'il ne se limite pas à une seule rencontre avec la famille. L'implication de tous est déterminante : équipes de direction et d'encadrement, enseignants, infirmières, assistantes sociales, personnels de la cantine et du secrétariat, documentaliste, peuvent y contribuer efficacement.

Accueillir, pour faire connaissance

La qualité des premiers contacts de l'enfant et sa famille avec l'établissement est primordiale. L'adhésion des familles à l'idée de scolarisation est parfois fragile, notamment pour les jeunes filles : un accueil chaleureux contribue à lui donner du sens. L'établissement doit être vécu comme un lieu de sécurité pour ces nouveaux arrivants souvent fragilisés par les changements de leur situation personnelle. Le travail en étroite collaboration avec des partenaires extérieurs (municipalité, travailleur social qui s'occupe des familles, interprète, associations, etc.) est bénéfique.

Une communication simple et claire peut s'instaurer avec les familles. Il s'agit de faire preuve de souplesse et d'adaptabilité pour favoriser la rencontre individuelle des personnes sans l'entraver par des représentations culturelles trop hâtives. Une écoute et un échange authentiques permettent de s'informer sur le projet migratoire des parents et l'histoire scolaire de l'enfant.

Accueillir, pour informer

S'il vaut mieux privilégier les contacts personnels, le fait de s'appuyer sur des documents synthétiques et imagés permet de diffuser quelques règles essentielles et des consignes faciles à comprendre. Ces supports renseignent sur l'organisation du temps, des lieux et des activités scolaires.

Répondre aux besoins de l'élève allophone (EANA)

Organiser un parcours d'apprentissage personnalisé et cohérent

Pour informer les équipes qui s'apprêtent à accueillir un élève scolarisé en France les mois ou l'année qui ont précédé, il est recommandé de compléter et transmettre des fiches bilans mises en ligne dans la rubrique académique du Casnav. Quand l'élève n'a jamais été scolarisé en France : en collaboration avec le CIO ou avec le soutien d'un formateur Casnav, les tests-diagnostic établissent un premier bilan sommaire des acquis scolaires de l'élève. Celui-ci est alors orienté dans sa classe d'âge (à un ou deux ans d'écart avec l'âge de référence).

Le chef d'établissement partage avec les équipes éducatives les résultats de ces tests de façon à organiser un parcours personnalisé, souple et évolutif, approprié aux besoins de l'élève. Un temps de concertation avec l'équipe pédagogique est indispensable pour définir quelques axes prioritaires : l'organisation de modules d'apprentissage intensif de la langue, le choix de créneaux et de matières maintenues, quelques objectifs d'apprentissage transversaux à privilégier, l'inscription aux différentes sessions du Delf scolaire. Au-delà d'un horaire adapté en français, d'une progression concertée des apprentissages, l'EANA bénéficie aussi des projets interdisciplinaires.

Le seul module de français intensif ne peut suffire à l'intégration linguistique et scolaire de l'EANA. Les autres ressources internes de l'établissement sont à mobiliser pour accompagner les progrès de l'élève : celui-ci bénéficie des dispositifs de suivi comme les PPRE, mais aussi de l'aide au devoir, des ateliers de pratiques artistique, culturelle, sportive ou ludique. L'identification d'un adulte tuteur (par exemple, le CPE) permet d'organiser des entretiens individualisés hebdomadaires avec l'élève, suivis d'un retour vers l'équipe.

Le projet d'établissement initie une dynamique de groupe, répartit les rôles et clarifie les missions de chacun. Il précise les orientations pédagogiques et organisationnelles qui favorisent l'intégration et la motivation scolaires de l'EANA : développer sa prise en compte dans tous les cours, par toutes les disciplines, permettre une approche évaluative adaptée, penser la communication en direction des familles.

Tirer parti des dispositifs périscolaires et du hors-temps scolaire aussi

L'apprentissage de la langue se poursuit en dehors des murs de la classe et à l'extérieur de l'établissement. Articuler ce qui se fait en cours avec ce qui a lieu hors du cours peut être structurant et motivant pour l'élève.

L'implication d'associations partenaires contribue à mettre en œuvre l'apprentissage du français dans les activités culturelles ou sportives. Cet investissement peut permettre de valider quelques items du Socle, lorsqu'il aboutit à une réalisation effectuée en classe.

Inclure l'élève allophone dans la classe ordinaire

L'objectif légal d'inclusion scolaire et d'acquisition du socle commun de connaissances et de compétences est celui du droit commun et s'applique naturellement aux élèves allophones arrivants sur le territoire de la République. Le livret personnel de compétences est l'outil de suivi à utiliser. Le fait d'être allophone n'implique pas d'être en difficulté scolaire : être débutant dans une langue n'invalide pas les compétences sociales, culturelles et scolaires déjà acquises. Plus que tout autre, l'élève qui apprend le français tire avantage des échanges avec ses pairs francophones au sein de la classe. Des démarches pédagogiques, communes aux disciplines et bénéfiques à tous les élèves, sont en mesure de faciliter la situation d'apprentissage de l'EANA en classe ordinaire.

Pour créer des points d'accroche qui permettent à l'EANA de construire du sens sur ce qui se passe dans la classe :

- mettre en place des tutorats d'élèves et un parrainage d'enseignant,
- s'autoriser à utiliser en classe des ressources traduites, bilingues, mises à la disposition de l'élève,
- accompagner les messages écrits de supports visuels (schémas, symboles ou images),
- fournir un plan du cours, mettre en relief quelques mots-clés,
- moduler les attentes, les contenus d'apprentissage, ainsi que les évaluations,
- clarifier la langue des disciplines en explicitant les consignes schématiquement,
- permettre à l'élève d'entrer progressivement dans l'écrit.

04

Pour impliquer et engager l'élève allophone dans les activités du cours :

- s'appuyer sur le groupe ou ses pairs pour comprendre,
- diversifier les pratiques de l'oral en classe : oral en groupes, en interaction avec différents interlocuteurs,
- recourir aux outils numériques,
- différencier les processus, les contenus et les productions pédagogiques,
- libérer des temps de travail en autonomie.

Pour favoriser l'apprentissage de la langue dans toutes les disciplines :

- accepter différents niveaux et différentes formes de productions écrites et orales en classe,
- repérer les points de langue qui feront l'objet d'un travail spécifique pendant le module de français intensif,
- réinvestir en classe les connaissances acquises en module pour en renforcer la mémorisation,
- constituer un répertoire de tournures communes aux disciplines : s'accorder sur la formulation de quelques consignes et rituels de classe.

Annexe 1 - Le Casnav, qu'est-ce que c'est ?



Le centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des élèves issus de familles itinérantes et de voyageurs (Casnav) est un service du rectorat de l'Académie de Nantes. Il est chargé d'accompagner la scolarisation des élèves nouvellement arrivés en France sans maîtrise suffisante de la langue française ou des apprentissages scolaires. L'équipe du Casnav est constituée de services départementaux et d'une antenne académique.

Instance de coopération et de médiation, le Casnav assure une coopération active entre les services académiques départementaux, les communes et les services sociaux afin de lutter contre la non-scolarisation et l'absentéisme, et développe les actions de médiation auprès des familles afin de faire évoluer les comportements.

Centre de ressources, il assure la formation des enseignants et met à leur disposition une documentation et des outils spécialisés. Il intervient également dans l'accompagnement des cadres en assurant l'information et la formation nécessaires à l'exercice du pilotage local des dispositifs. Le Casnav intervient dans la formation continue, dans le cadre du plan académique de formation et des plans départementaux. Il est un partenaire de la formation initiale des enseignants. Il prépare les enseignants des premier et second degrés à la certification complémentaire en français langue seconde.

Pôle d'expertise pour les responsables locaux du système éducatif, le centre académique regroupe les données sur l'état de la scolarisation des enfants allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs (effectifs, durée hebdomadaire des enseignements spécifiques et suivi de cohortes). Son expertise s'exerce en appui de l'encadrement supérieur de l'académie, en étroite collaboration avec les services statistiques et les services de scolarité des départements (chargés de suivre les effectifs, les affectations). Il recense les moyens mobilisés au profit des élèves. De cette manière, il apporte sa contribution au pilotage, aux organisations et à l'évaluation des dispositifs académiques.

Les missions du Casnav sont définies par la circulaire n° 2012-143 du 2-10-2012 (BOEN spécial n° 37 du 11 octobre 2012).

La liste complète des contacts, des outils pédagogiques et des informations utiles sont à la disposition des équipes éducatives sur le site académique, "À tout venant". Le blog du Casnav, "FLS & Co", présente aussi des ressources complémentaires.

"À tout venant" : http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/21055648/0/fiche___pagelibre

"FLS & Co" : <http://passerelle.ac-nantes.fr/flsco>

Annexe 2 - Se former et valider ses acquis d'expérience professionnelle

S'inscrire aux stages du Plan Académique de Formation

Chaque année, le Casnav propose des temps de formation continue destinés aux enseignants : l'objectif est de soutenir le travail des équipes interdisciplinaires et construire ensemble des ressources innovantes, favorables à l'inclusion de l'élève allophone.

Suivre une formation universitaire

La Dafpen propose aux enseignants de consolider leurs pratiques en précisant leurs démarches théoriques : en collaboration avec l'Université du Maine, les professeurs peuvent suivre à distance des modules d'enseignement qui sont pris en charge par le PAF. Si l'enseignant le souhaite, la formation pourra se prolonger l'année suivante en vue d'obtenir un DU Français langue seconde/de scolarisation. Une inscription individuelle à l'Université du Maine sera demandée dans cette seconde étape : le parcours mène à la validation de 4 UE (qui comprend les UE choisies l'année précédente) et à la présentation d'un rapport réflexif.

Valider ses acquis d'expérience

La Certification complémentaire de français comme langue seconde (CCFLS) permet aux enseignants de valoriser leurs acquis d'expérience.

En cohérence avec la démarche inclusive d'un enseignement différencié en classe ordinaire, la CCFLS valide les acquis d'expérience de tous les professeurs qui, sans être spécialistes du FLE, ont développé des approches pédagogiques favorables aux élèves allophones :

- établir au sein de la classe ordinaire des continuums d'apprentissage de la langue française, tantôt approchée comme langue vivante nouvelle, tantôt pratiquée dans sa fonction de langue de scolarisation, tantôt approfondie comme langue de culture ;
- utiliser les outils numériques pour différencier les pratiques pédagogiques ;
- mettre au travail tous les élèves autour d'objectifs communs ;
- élaborer des procédures d'évaluation différenciées...

Devenir professeur-référent du Casnav

Diffuser des ressources pédagogiques aux équipes, être médiateurs scolaires pour assurer le lien avec différents partenaires (associations, institutions, écoles et établissements)...

Annexe 3 - Conseils pédagogiques

Dans l'urgence du début

Donner à l'élève allophone des moyens linguistiques, modestes mais stratégiques, qui lui permettent de communiquer utilement :

- "Je peux..." est une tournure suffisante pour signifier que "je suis en capacité de (faire un travail)", ou demander si "j'ai la permission de (de m'asseoir quelque part ou d'emprunter quelque chose)".
- Se présenter, demander des explications, demander son chemin dans l'établissement, proposer des activités aux autres élèves ("on va à la cantine ?"), remercier, dire qu'il est d'accord, ce qu'il a fait la veille, ce qu'il fera après le cours...

Ces actes de parole essentiels devraient être abordés le plus tôt possible.

Pour engager la compréhension écrite

On peut aider l'élève à comprendre un écrit en lui permettant de construire des stratégies de lecture.

Il s'agira par exemple de :

- comprendre le sens d'un mot en s'appuyant sur le contexte général,
- deviner le mot par transparence avec les langues que l'élève connaît déjà,
- trouver le sens du mot par l'observation des dérives,
- le déduire en observant son environnement verbal...

L'important n'est donc pas que l'élève comprenne tout le texte tout de suite, mais qu'il progresse dans l'appréhension de son sens.

Un apprentissage progressif

L'objectif premier est de permettre au nouvel arrivant de réaliser des actions concrètes. Il faut aussi préciser que l'élève réussit à effectuer ces actions précises sans toujours comprendre toutes les informations qui lui ont été communiquées. Dans un premier temps, il observe, écoute et imite. Les moyens linguistiques se construiront peu à peu.

Si l'élève sait demander :

"Madame, où est le CDI ?"

Il peut ne pas comprendre la réponse qui lui sera apportée :

"Le CDI se trouve au fond de ce couloir, à droite..."

Toutefois, la part non-verbale (les gestes, le regard, les expressions du visage) du message prononcé par la locutrice guidera sa compréhension globale.

Un apprentissage en spirale

De nombreux actes de parole réapparaissent dans des situations différentes et s'enrichissent progressivement. Les excuses, les remerciements, les demandes d'informations ou d'autorisation en font partie. Pour se développer, la compétence d'expression orale doit s'appuyer sur des automatismes.

Il est donc inutile d'introduire trop de mots nouveaux : il vaut mieux constamment brasser et réinvestir efficacement un bagage lexical et des formes grammaticales solides à travers des situations variées.

Les interactions, moteur de l'apprentissage

Les interactions authentiques concernent les échanges d'informations ou d'opinions entre élèves, la réalisation commune autour d'un projet...

Elles peuvent être très bénéfiques au nouvel arrivant :

- au cours de ces échanges naturels, l'élève allophone est actif car il fournit des efforts de compréhension et de production ;
- La mémorisation de tournures ou de mots nouveaux est favorisée car ils apparaissent nécessaires à l'élève ;
- la gratification (autre facteur de mémorisation) est immédiatement donnée par ses pairs quand ils manifestent leur compréhension ;
- l'élève apprend à vaincre sa peur de parler et à gérer ses manques.

Le deuxième type d'interactions englobe l'échange, souvent vertical, du professeur avec la classe. Ce "dialogue" est très codifié par les normes scolaires : les questions posées par l'enseignant impliquent souvent des réponses précises.

L'exercice demande davantage d'effort à l'élève allophone et le met souvent en difficulté. Pour pouvoir en tirer profit, il est préférable d'encourager, sans les forcer, les prises de risque.

Annexe 4 - Foire aux questions

Pourquoi dit-on que ces élèves sont "allophones" ?

Le néologisme insiste sur la particularité linguistique de ces jeunes qui parlent une, voire plusieurs autres langues avant leur arrivée en France. On peut donc avoir la nationalité française, grandir à l'étranger et revenir allophone.

Les EANA sont-ils tous en difficulté ?

Non. S'ils sont débutants en langue française, cela n'implique pas qu'ils découvrent l'école : ils ont des acquis scolaires qu'il convient d'identifier et valoriser.

Leur est-il permis d'utiliser leur langue d'origine en classe ?

Pourquoi pas ? Cela peut les sécuriser et leur permettre de mieux comprendre les activités menées. Il est aussi possible de laisser à leur disposition des dictionnaires ou des documents bilingues. S'appuyer sur sa langue d'origine est indispensable pour entreprendre l'apprentissage d'une nouvelle langue vivante.

Le fait qu'ils ne parlent pas français en famille pose-t-il un problème ?

Non. Garder la mémoire de sa langue première est un droit à respecter pour tous les enfants bilingues.

Ils parlent bien le français à l'oral, mais ils ne maîtrisent pas ou peu la langue écrite, peut-on dire qu'ils sont allophones ?

Oui. Certains élèves utilisaient dans leur pays d'origine la langue française à l'oral, sans que leur scolarité ait permis de développer l'apprentissage de l'écrit.

Mon élève est en France depuis trois ans, dois-je le considérer comme un EANA ?

Oui, si sa scolarité a été longuement interrompue pour différents motifs qu'il devra justifier. Non, s'il a suivi une scolarité continue depuis ces dernières années. Cela n'exclut pas qu'il ait encore besoin d'un accompagnement particulier.

Est-ce que je peux demander à mon élève de servir de traducteur quand je rencontre ses parents ?

Cela n'est pas conseillé. Il convient de préserver l'enfant et l'élève, sans brouiller les différents statuts des interlocuteurs présents.

Les EANA peuvent-ils accéder au lycée ?

La maîtrise de la langue est en cours pour ces élèves, elle ne doit pas être un frein à la poursuite de leur scolarité.

Les EANA peuvent-ils être scolarisés en lycée professionnel ?

Oui, les EANA intègrent des filières de la voie professionnelle. Comme pour d'autres formations, ils doivent bénéficier d'une prise en charge adaptée par les équipes éducatives afin de permettre leur insertion scolaire mais aussi une intégration sociale, culturelle et à terme professionnelle. Le CASNAV peut accompagner les enseignants dans la mise en œuvre de dispositifs d'accueil et d'une pédagogie différenciée.

Annexe 5 - Matériel pédagogique et indications bibliographiques

Outils d'apprentissage

- Le site Éduscol met à la disposition des établissements des ressources pour le Français Langue de Scolarisation : livret d'accueil, outil d'évaluation, ressources pédagogiques sont à télécharger en ligne : <http://eduscol.education.fr/cid59114/francais-langue-de-scolarisation.html>
- "Entrer dans la lecture : quand le français est langue seconde", Scérén CNDP-CRDP, 2012.
- AUGER (N.), *Comparons nos langues*, DVD Vidéo, Scérén CRDP de Montpellier, 2005.
- "La langue des apprentissages, premiers pas dans le français de l'école", *Les cahiers VEI*, Scérén CNDP, 2004.
- "Enseigner les mathématiques à des élèves non francophones", Scérén CRDP de Créteil, 2004.

Indications bibliographiques

- Sous la direction de KLEIN (C.), *Le français comme langue de scolarisation*, Scérén CNDP-CRDP, 2012.
- *Le Français langue seconde*, coord. VIALA (V.), BERTRAND (D.), VIGNER (G.), CNDP, 2000.
- VERDELHAN-BOURGADE (M.), *Le Français de scolarisation, pour une didactique réaliste*, PUF, coll. "Éducateur (I')", 2002.
- GOÏ (C.), *Des élèves venus d'ailleurs*, CRDP Orléans-Tours, coll. "Les cahiers VEI", 2005.
- VIGNER (G.), *Le français langue seconde* (comment apprendre le français aux élèves nouvellement arrivés), Hachette éducation, 2009, 224 p.
- Dossier "Enfants d'ailleurs, élèves en France", collectif sous la coordination de GUYON (R.), *Cahiers pédagogiques*, n° 473, 2009.

Ressources en ligne pour les élèves allophones

- La chaîne TV5MONDE offre sur son site une multitude de ressources pédagogiques : elles permettent de débiter ou de poursuivre l'apprentissage du français en s'intéressant à l'histoire, la gastronomie, les arts, l'Éducation civique, etc.
- La radio RFI diffuse régulièrement des émissions dédiées à l'apprentissage du français. Les ressources audio peuvent être utilisées dans l'autonomie ou de manière interactive. Elles sont facilement téléchargeables sur le site de la radio. Exercices d'écoute, fiches et dossiers pédagogiques s'intéressent à la littérature, au développement durable, au sport, à la musique, à la géographie, etc.
- De nombreuses applications Smartphone gratuites permettent à l'élève de s'entraîner chez lui et pendant les vacances.
- Des sites spécialisés en FLE proposent un panel d'exercices variés. Parmi ceux-ci : "lepointdufle.net".